

La communauté de communes du Pays Solesmois,
la direction régionale des affaires culturelles du Nord - Pas-de-Calais,
la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord - Pas-de-Calais,
le conseil général du Nord,
le Conseil régional Nord- Pas de Calais,

en partenariat avec

le rectorat de l'académie de Lille,
l'inspection académique du Nord

Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'action culturelle et territoriale intitulé:

Artiste rencontre territoire (A.R.T.)

**est lancé
un APPEL à CANDIDATURES**

en direction des artistes, de tous les domaines d'expression, dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par la question du territoire (histoire, identité...) et du paysage (géographique, humain, urbanistique...).

Une résidence-mission en Pays Solesmois :

Une résidence-mission relevant du programme **ART** est menée à des fins d'action culturelle et territoriale. Elle est organisée en faveur d'un certain nombre d'habitants d'un territoire relativement large. Ici, il s'agit, en priorité, de la jeunesse et au-delà, des habitants de la communauté de communes du Pays Solesmois, dans le département du Nord.

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion à travers le territoire concerné d'une part représentative de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion, en lieux dédiés et non dédiés, s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivant tout au long de sa durée.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e) il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes. Ceci se traduit, concrètement,

- par une première phase prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels en lien avec la jeunesse et avec des groupes d'habitants du territoire (éducateurs, animateurs, personnels soignant, travailleurs sociaux, enseignants, responsables associatifs, professionnels de la culture, etc.). Ces professionnels sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste-résident(e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Les acteurs rencontrés sont également sollicités, en ces instances ou à leur issue, pour évoquer avec l'artiste-résident la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre déjà accomplie aux publics qu'ils côtoient ou dont ils ont la responsabilité

- par une seconde phase au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et les divers professionnels déjà cités toutes sortes d'actions à mener en direction de leurs publics de référence. Ces actions que l'on appelle ici gestes artistiques sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ces gestes artistiques sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels il sont en lien.

Ces actions se menant dans les différents temps des jeunes, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes (et, au-delà, aux habitants du territoire) d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des associations, des centres sociaux des centres de loisirs, des structures culturelles, des établissements scolaires que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste-résident(e) et à ses partenaires locaux.

Ce sont au minimum 25 équipes de professionnels (25 entités professionnelles) qu'est appelé à rencontrer l'artiste, durant son séjour, en vue de l'élaboration de gestes artistiques.

A propos du présent appel à projets.

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission **ART** sur le territoire correspondant à la communauté de communes du Pays Solesmois, dans le département du Nord un(e) artiste, français(e) ou étranger(e), de quelque domaine d'expression que ce soit, dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par la question du territoire (histoire, identité...) et du paysage (géographique, humain, urbanistique...).

En effet, le projet de territoire met fortement en avant un axe de développement s'appuyant sur la mise en valeur des richesses architecturales, paysagères et patrimoniales (cf. document joint en annexe). L'ambition, au travers de ce projet de résidence-mission d'artiste, est de contribuer à sa manière à changer le regard des habitants (et en priorité donc la jeunesse) du territoire sur leur paysage, leurs patrimoines, leur futur. De contribuer aussi à la perception de la communauté de communes en tant que territoire rural s'engageant dans des projets créatifs, audacieux et partagés.

Susciter des envies, bousculer un certain nombre d'habitudes, aider à réinterpréter son quotidien, suggérer des prétextes de mobilité entre les différentes parties du Pays Solesmois (*les deux vallées qui le composent ont des configurations naturelles et humaines si différentes, l'une est plus urbaine l'autre rurale, l'une est à proximité de la métropole Valenciennaise l'autre ne l'est pas ...*), imaginer des processus aidant à mieux se connaître, initier à une identification des particularismes pour mieux s'enrichir des différences.

Voilà un certain nombre de pistes susceptibles d'être empruntées par l'artiste en résidence-mission.

L'artiste candidat(e) peut aussi contribuer, d'une certaine manière, à changer le regard que portent les visiteurs du territoire (potentiels créateurs d'entreprises, résidents du Cambrésis, du Valenciennais ou d'autres territoires voisins ou plus lointains).

L'artiste candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de ses œuvres l'ensemble de la communauté éducative, culturelle, associative, entrepreneuriale du territoire.

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation de résidence de 12 000 euros / net, prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles du Nord- Pas-de-Calais (DRAC) et la communauté de communes du Pays Solesmois.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire d' action. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par la collectivité. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer, d'un permis de conduire et d'un véhicule personnel,. Ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge sur la base d'un forfait.

En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission (à l'exception d'un aller-retour pris en charge) ainsi que les repas sont à sa charge.

Les partenaires locaux

La résidence- mission privilégie la jeunesse mais est aussi très susceptible de concerner les autres habitants du territoire. Cette dimension territoriale nécessite un lien fort avec les structures et équipements qui sont implantés sur la communauté de communes du Pays Solesmois ou qui l'irriguent: centres sociaux, associations ou structures, notamment celles engagées dans le secteur de la jeunesse, du culturel et du patrimonial, du socio-culturel ,du socio-éducatif. Cela implique aussi un lien avec les établissements scolaires.

La communauté de communes:

- a en charge l'accompagnement de l'artiste retenu(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, à la diffusion maximale de son œuvre,
- organise cette résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action la diffusion des œuvres (en amont et tout au long de la résidence),
- facilite les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission),
- aide à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase de la résidence-mission).
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement , gestion du budget global, ...)

Période et durée de la résidence

La période de résidence est prévue du **de septembre à décembre 2012.**

Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

Le cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de CCPS, opératrice, et de l'artiste accueilli(e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la structure opératrice.

Procédure à suivre pour la candidature

Peut donc faire acte de candidature tout (e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

L'artiste candidat(e) doit détenir un permis de conduire valide et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste- candidat(e)
- une liste des œuvres/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser , au plus tard, pour **le 15 février 2012** par envoi électronique à l'adresse suivante:

l.dervaux@ccpays-solesmois.fr

Le dossier artistique est à proposer sous format pdf.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd pour les œuvres ou des documents audiovisuels , il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

CCPS
résidence ART

Laurence Dervaux
directrice générale des services
9 bis rue Jules Guesde
59730 SOLESMES

ANNEXE

Présentation du Pays Solesmois et de ses enjeux, de son projet de territoire

Présentation générale

La Communauté de Communes du Pays Solesmois est située dans la partie sud du Département du Nord, à l'est de l'Arrondissement de Cambrai.

Le territoire rassemble 15 communes, pour une population totale de près de 15 000 habitants (INSEE, RGP 99)

.

Voir (1). en bas de page « Les communes du Pays Solesmois et leur population. Source : INSEE, RGP 1999 »*

Le Solesmois, c'est :

- un terroir au cadre de vie attractif, qui bénéficie notamment d'un paysage de vallées (l'Ecaillon et la Selle)
- un territoire qui tire parti de la proximité des pôles urbains de Cambrai et de Valenciennes, pôles d'emploi et de commerces et services pour ses habitants
- la présence de pôles de compétitivité (I-Trans, Up-TEX,...), la proximité du pôle universitaire
- formation/recherche de Valenciennes : autant d'atouts à valoriser au profit d'un développement économique durable
- un environnement économique traversé par des mutations et conversions économiques fortes (fermeture d'ETILAM, incertitudes sur d'autres entreprises...)
- un territoire qui doit dépasser son enclavement et son isolement pour ne pas pénaliser son développement tant économique que résidentiel.

Sur le plan paysager, le territoire est entièrement intégré à l'entité paysagère des grands plateaux artésiens et cambrésiens, tel que défini dans l'atlas des paysages de la région Nord-Pas de Calais : paysages de plateaux entaillés par les vallées bucoliques de la Selle et de l'Ecaillon et largement dominés par les grandes cultures céréalières. Toutefois, le territoire se situe dans une zone de transition vers les paysages bocagers de l'Avesnois.

Ainsi les grandes caractéristiques paysagères du Solesmois sont :

un relief ondulé, animé par les vallées

dans la vallée, un bâti regroupé à proximité des cours d'eau,

sur le plateau, des routes encaissées, bordées de talus enherbés

une trame bocagère (alternance de haies taillées et de haies vives) qui se densifie vers l'Est

Le développement résidentiel s'est fortement accéléré à partir du XIX^{ème} siècle, avec le développement de l'activité textile à Solesmes.

Le développement urbain est cependant resté raisonnable dans cette ville, au profit d'une diffusion dans tous les villages alentour. Les maisons de tisserands se mêlent aux fermes traditionnelles, maisons de notable, de médecin, de cadre dirigeant...

L'implantation des villages s'est faite de manière privilégiée le long des cours d'eau, en fond des vallées de la Selle et de l'Ecaillon.

* 1. *Communauté de Communes du Pays Solesmois 15 communes, 14 734 habitants*

Beaurain 171 ; Saint-Python 1 014 ; Bermerain 710 ; Saulzoir 1 704 ; Capelle 153 ; Solesmes 4 767 ; Escarmain 423 ; Sommaing 340 ; Haussy 1 559 ; Vendegies-sur-Ecaillon 1 029 ; Montrécourt 156 ; Vertain 515 ; Romeries 350 ; Viesly 1 419 ; Saint-Martin-sur-Ecaillon 424

Sur le plan administratif, le territoire est inclus à l'intérieur de l'arrondissement de Cambrai et du canton de Solesmes, qui regroupe 17 communes, soit l'ensemble des communes du territoire auxquelles s'ajoutent les deux communes de Briastre et de Saint-Vaast-en-Cambrésis.

Un diagnostic de territoire encourageant

Des atouts indubitables

- Un territoire encore peu touché par les dommages traditionnels de l'étalement urbain (mitage du territoire, dégradation des paysages, pression foncière, perte d'identité...), qui garde son caractère rural agréable avec un équilibre de ses activités (industrielles, agricole, de services), de son habitat et de son organisation spatiale.
- Un petit patrimoine architectural globalement préservé, qui, mis en valeur, peut servir le Projet du territoire à plusieurs titres (qualité et cadre de vie, attractivité et développement économique...).
- Une ville centre qui dispose à l'échelle du territoire d'une masse critique suffisante pour assurer un rôle indispensable de socle structurant et de « phare » du territoire (économie, services, urbanisme, attractivité, communication...).
- Un territoire « à taille humaine », qui devrait faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance et d'identité et permettre de le traduire en véritable « dynamique d'équipe »

Un environnement favorable

- Un territoire charnière, un territoire de médiation et de partenariats potentiels intéressants,
- Une volonté affichée par la Charte de Pays du Cambrésis et réaffirmée dans le Projet de Pays 2007/2013, d'œuvrer pour un meilleur équilibre est/ouest au sein du Cambrésis.
- Des capacités de mobilisation de compétences et de partenariats pour accompagner et démultiplier les actions à conduire (Pays, CDE, CCI, Chambre de Métiers, Chambre d'agriculture, Office de tourisme de Cambrai, Etablissement Public Foncier,...)

Un projet de territoire en trois axes

Le territoire (ses élus et ses acteurs) se sont définis un projet pour le territoire. Trois enjeux forts se dégagent, déclinés en orientations.

Enjeu 1 : Faire du Solesmois, un pôle d'innovation et d'emploi au cœur des grands enjeux d'avenir du Cambrésis et de la Région Nord Pas de Calais

- Positionner le Solesmois en pôle d'excellence pour les entrepreneurs et l'innovation économique
- Consolider le tissu économique endogène et accompagner le développement ou l'implantation des entreprises
- Mettre en œuvre un programme intégré d'excellence agricole durable

Enjeu 2 : Développer et asseoir l'attractivité du Pays Solesmois et son positionnement en destination choisie pour les résidents entrepreneurs

- par une politique de la qualité de vie et de l'accueil résidentiel
- par une politique intégrée de tourisme durable, de la communication et de la conservation / valorisation des patrimoines (avec un positionnement du territoire en destination touristique rurale « terre de patrimoine de Pays » du Cambrésis)

Enjeu 3 : Eriger le Solesmois en territoire rural durable d'excellence ouvert sur son environnement et en prise directe avec les grands enjeux planétaires du développement durable

- favoriser la cohésion territoriale et la gestion durable de l'espace
- Optimiser et renforcer l'ancrage du Pays Solesmois dans les grands défis planétaires du développement durable et dans son environnement inter-territorial